

Duvingt-quatre Juillet — an mil huit cent soixante-quatre, à 8^h heures du matin.

ACTE DE DÉCÈS de *Cecile, Elisa, albatine, Henriette* décédée
 le *jour d'hier* à *cinq* heures de *soir* profession
 à cause *agée de* *un an* *né* à *Coulon*
 département de *l'Indre* domicilié à *la Grasse*
 fille de *Jean, Eugène, Henri-Léonard* *professeur de jurisprudence* domicilié à
Coulon et de *Cyprien, Christine, Sarah*
dans profession *domiciliée* à *Coulon*

Sur la déclaration à moi faite par piere Houlton
 âgé de quarante six ans, profession de mouleur — domicilié à La Perce
 qui a dit être allié au défunt — et par Joséph Brouce
 âgé de vingt sept ans, profession de propriétaire
 domicilié à La Perce — qui a dit être allié au défunt —
 Et ont les déclarants, voies
 Constaté, suivant la loi, par moi piere Gauthier premier agent en cette
Agence de la Goude

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

ARRONDISSEMENT DE

Deuxième Point — an mil huit cent soixante-quatre, à Dix heures du soir.

[illegible]

Sur la déclaration à moi faite par piere Killion
 âgé de quarante-huit ans, profession de marchand domicilié à Colmar
 qui a dit être officier de paix et par son épouse
 âgée de vingt-neuf ans profession de propretaire
 domiciliée à Colmar qui a dit être officière de paix et de défunt.
 ont les déclarants, signés
 Conformément à la loi, par moi piere Firmin perronnot
Officier de paix à Colmar
 remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, après m'être assuré du décès, et lecture du
 présent acte a été donnée aux déclarants.

Opposé aux trois autres rayons nuls à la huitième
ligne du Corps de l'aphte.
Mars 1845.

présent acte a été donnée aux déclarants.